

UNITE  
PAYSAGERE

13

## UP13 – Monts et landes, entre mer et marais\*

### Points méthodologiques

#### Conditions de collecte des représentations sociétales des paysages

- **Les Ateliers des Paysages**

L'approche sociologique s'est appuyée sur l'organisation de **19 ateliers**, répartis dans **12 lieux** différents, couvrant de façon homogène l'ensemble du département de la Manche. Un total de **160 participants** a été comptabilisé à partir des feuilles d'émargement complétées à chaque atelier. Il est possible d'estimer à près de **145 personnes** (élus, habitants, associations, professionnels), le nombre total de participants enregistrés à l'échelle départementale, sans double compte et en tenant compte des récurrences de participation constatées sur site.

- **Les Ateliers de l'unité paysagère**

L'unité paysagère a pu être abordée au cours de **2 ateliers** :

- **1 atelier exploratoire** (A5) pour la Communauté d'Agglomération Côte Ouest-Centre Manche à La Haye-du-Puits;

\* L'intitulé initial utilisé en Ateliers était « **les monts et les landes arrières-littorales** »

- **1 atelier mutualisé** (A14) rassemblant la Communauté d'Agglomération Côte Ouest-Centre Manche avec la Communauté d'Agglomération Coutances mer et bocages, à Saint-Sauveur-Landelin.

Organisation des Ateliers des Paysages pour l'unité paysagère réalisée par le cabinet Environnement & Société

Intercommunalités Calendrier des Ateliers des Paysages	Ateliers <u>exploratoires</u> A5 – 19/06/2019	Ateliers <u>mutualisés</u> A14 – 10/10/2019
CA Côte Ouest-Centre Manche	8	20
CA Coutances mer et bocages	/	
<b>Nombre total de participants</b>		<b>28</b>



Atelier des Paysages de la Manche (A14), Salle polyvalente de Saint-Sauveur-Lendelin © photo E&S

Un total de **28 personnes** a participé. Les participations multiples ne peuvent être identifiées exactement. Le groupe a regroupé à la fois des élus (mairies, maires-adjoints, conseillers municipaux) et des techniciens des communautés de communes, des habitants et représentants du Parc Naturel Régional des Marais, de la Chambre d'Agriculture.

## Qualification de l'unité paysagère

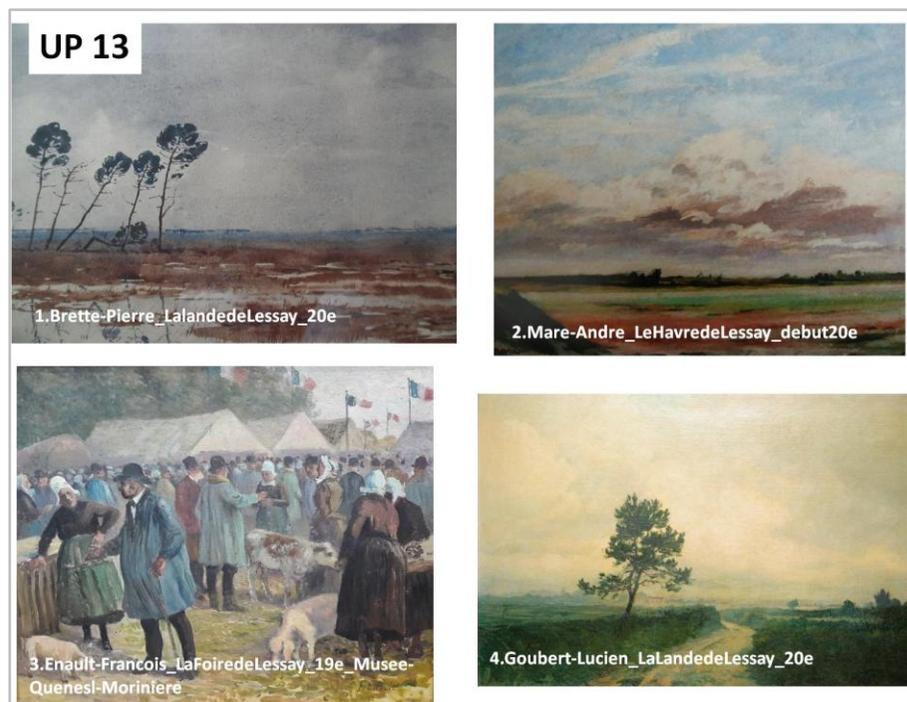
### L'unité paysagère telle qu'elle est perçue localement

- **L'appropriation du nom**

L'intitulé initialement proposé de « Les monts et les landes arrières littorales » est reconnu par les participants. Mais, il a été également souligné que le rattachement implicite de cette unité paysagère au littoral, ne permettait pas de reconnaître sa spécificité propre. Aussi, la proposition de l'intitulé à retenir a été de : « Les monts et les landes », voire « Les monts et les landes de la côte ouest ».

- **L'exercice de photolangage iconographique**

Des quatre propositions projetées, seule l'iconographie n°1 qui « *met en valeur le paysage de landes* », a été retenue par défaut, pour les participants, sans plus de commentaires.



- **Les éléments structurants et ponctuels reconnus**

Dans les discours des participants au cours des différents ateliers, l'unité paysagère apparaît comme un ensemble paysager organisé par l'alternance des deux éléments qui justifient sa dénomination : les landes et les monts.



D'abord, est évoquée la tendance des propriétaires fonciers à valoriser leurs terres en les faisant évoluer en réserves de chasse. Cette évolution dans l'usage des terres agricoles est regrettée par certains participants qui y voient « *un gaspillage supplémentaire du potentiel productif des terres agricoles* » et une deuxième cause de pression foncière à côté de celle induite par l'étalement urbain. Parallèlement, le deuxième mouvement de boisement serait induit par l'abandon des parcelles les moins productives qui de fait se boiseront de façon naturelle.